

SYNDICAT MIXTE DOCKS SEINE NORD EUROPE/ESCAUT

Siège social :

CCI Grand Hainaut

3, avenue Sénateur Girard BP 80577

59308 VALENCIENNES Cedex

Date de convocation :

Le 21 décembre 2023

NOMBRE :

- délégués titulaires : 13
 - de présents : 8
 - de votants : 12
- délégués suppléants : 13
 - de présents : 1
 - de votants : 1

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

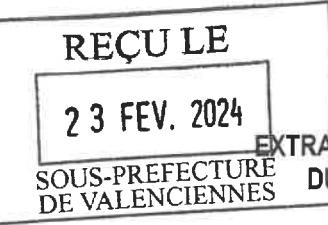
au Représentant de l'Etat :
CS8-2024-01

Secrétaire de Séance :

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI

OBJET :

Installation des délégués



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 14 heures, le comité syndical du syndicat mixte « Docks Seine Nord Europe / Escaut » s'est réuni pour sa séance d'installation sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, doyen d'âge.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires (8) : MM. Sébastien DELQUIGNIES et Bruno FONTAINE, Mmes Anne-Lise DOUFOUR-TONINI, Sylvia DUHAMEL et Amandine HASSOUNA, MM. Guy MARCHANT, Bruno RACZKIEWICZ et Jean-François SAILLY.

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (1) : M. Marc POSAK.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES. M. Dominique SAVARY a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ. M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

Délégués titulaires excusés (1) : Mme Anny-Claude MORISIAUX.

Etaient présent(e)s en qualité de délégués suppléants (0) :

INSTALLATION DES DELEGUES

Conformément aux articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux délibérations du 10 juillet 2020 pour l'agglomération Valenciennes Métropole, du 14 septembre 2020 pour l'agglomération de La Porte du Hainaut et du 27 décembre 2022 pour la CCI de Région HAUTS-DE-FRANCE, il convient de procéder à l'installation des délégués.

Le doyen d'âge rappelle que chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant nommément désigné, appelé à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

De plus, il rappelle que selon les statuts modifiés par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, le Comité Syndical se compose de 13 représentants répartis comme suit :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut : 7 sièges
- Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole : 3 sièges
- Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : 3 sièges.

Il procède à l'appel des délégués titulaires et indique pour chacun d'eux le nom du suppléant qui lui est attaché :

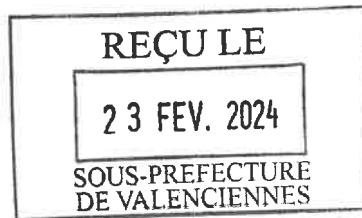
Membres	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
CCI Grand Hainaut	Bruno FONTAINE Sébastien DELQUIGNIES Amandine HASSOUNA Fabrice LEFEBVRE Charles BLANGIS Anny-Claude MORISIAUX Jean-François SAILLY	Pascale DUVERNE Hélène CATTELOT Marc BRIGNOU Marc POSAK Guy-Pascal DUPREZ Jean-Claude TARONT Alain DARNONCOUR
Valenciennes Métropole	Jean-Noël VERFAILLIE Sylvia DUHAMEL Guy MARCHANT	Hervé BROUILLARD Jean-Marc MOREAU Didier RIZZO
La Porte du Hainaut	Anne-Lise DUFOUR-TONINI Bruno RACZKIEWICZ Dominique SAVARY	Michel QUIEVY Jacques DUBOIS Ali BENAMARA

Le doyen d'âge déclare les personnes appelées installées dans leurs fonctions de délégués.

Il demande à Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI de remplir les fonctions de secrétaire de séance et à Madame Amandine HASSOUNA la plus jeune déléguée, de remplir les fonctions de scrutatrice.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits
Le Président,

Bruno FONTAINE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.